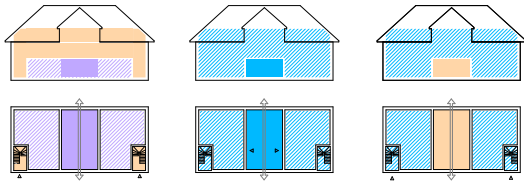


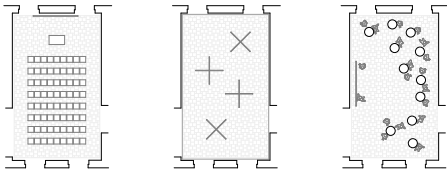
**Situation originale - deux mondes séparés**

L'ancienne gare du Bouveret est caractérisée par une typologie adaptée à son usage initial : d'une part un rez de chaussée dédié au public avec un hall central traversant qui servait à la fois de salle d'attente, de billetterie et de seuil d'entrée entre le domaine ferroviaire et le reste du village, et d'autre part, des locaux situés aux étages, destinés aux logements de service. Cette partie, desservie par deux escaliers situés aux extrémités, bénéficiait d'une situation relativement autonome par rapport au reste de la gare.



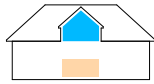
**Nouvelle configuration - des parties réunifiées autour du hall central**

Grâce à des interventions concertées et mesurées, le projet RUBIS cherche à adapter cette typologie aux nouvelles exigences fonctionnelles tout en restant au plus près du respect du bâtiment original. Le hall central reste ainsi le cœur du dispositif. Tirant parti de sa situation privilégiée entre ville et gare, entre aile gauche et aile droite, il est traité comme un espace multifonctionnel flexible et adaptable suivant les besoins. Durant les heures d'ouvertures de l'administration, il pourra ainsi naturellement servir de grand hall d'entrée duquel on pourra accéder directement soit au secrétariat principal et à l'office du tourisme, soit au reste des services à travers de l'escalier principal situé dans le coin est. Ses qualités spatiales en font également le lieu idéal pour la tenue de manifestations spéciales : vernissages, apéros, conférences, expositions... Grâce à la présence des deux escaliers, l'accès au reste des locaux continuera à être garanti, le deuxième escalier pouvant en outre servir d'accès indépendant pour le juge ou le président. Cet usage flexible est encore renforcé et facilité par la disposition du nouveau monte-charge au bout du couloir facilitant l'accès au sous-sol et au local de rangement spécialement destiné à l'entreposage de chaises et de tables.



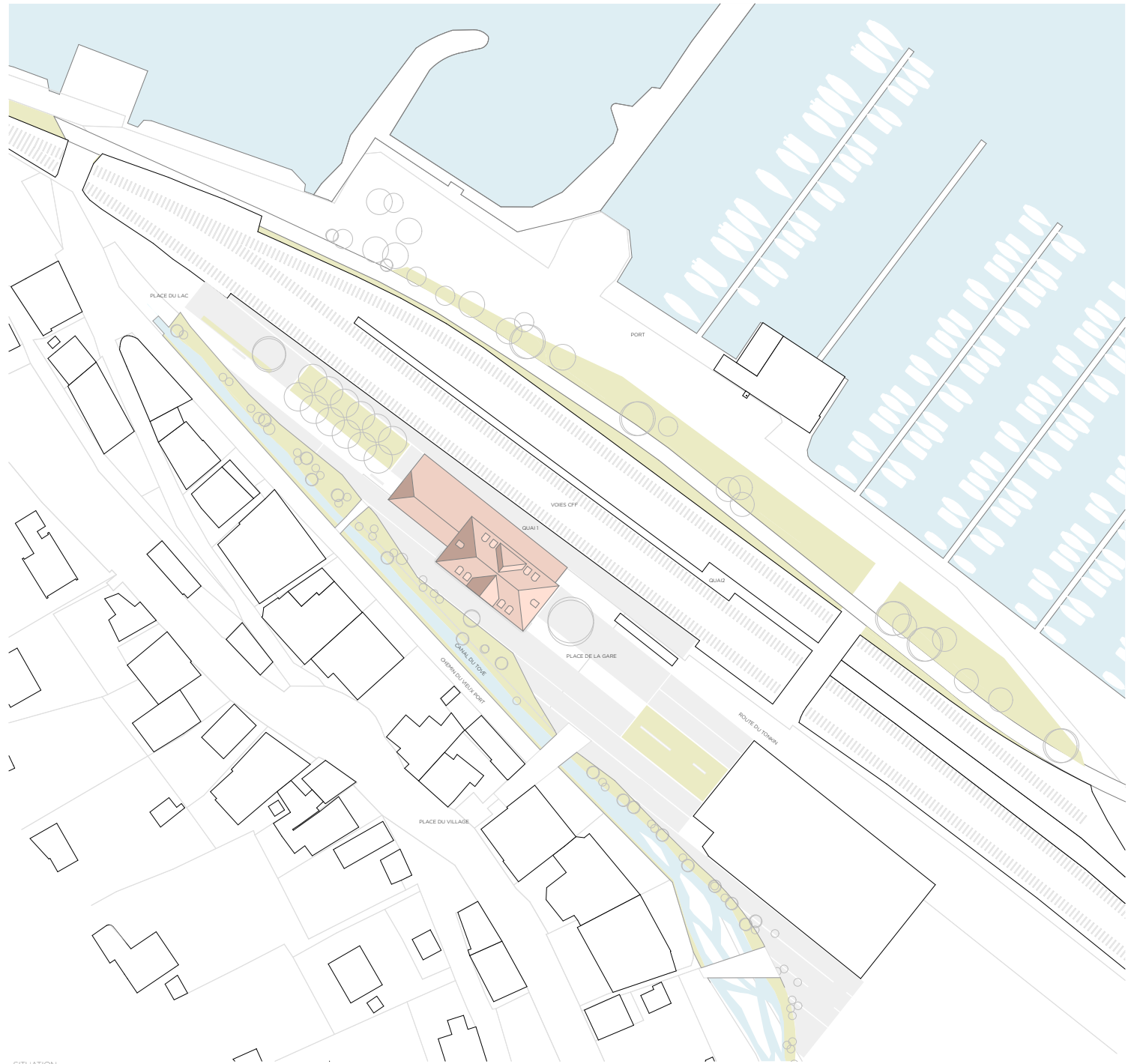
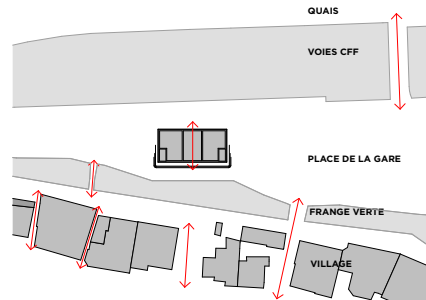
**Rôle public et pôle institutionnel**

Si le hall central constitue le véritable cœur du dispositif fonctionnel, la salle du conseil en est le pendant symbolique. Egalement placée dans la travée centrale, le siège du pouvoir exécutif vient prendre place au dernier étage de l'édifice. La suppression du plancher des combles permet de laisser apparaître l'enchevêtrement de poutres supportant la couverture, dotant du même coup cette salle d'une spatialité généreuse et particulière en accord avec son importance.



**Une succession de franges perméables**

À l'échelle communale, l'intervention s'inscrit logiquement au sein du nouveau concept d'aménagements extérieurs. Le thème de l'organisation en franges perméables se succédant du village jusqu'au lac est naturellement repris dans le projet avec le renforcement de la fluidité du hall central d'une part, et grâce aux nouveaux enrhaments disposés devant la façade sud-est d'autre part. Outre le fait de permettre aux chaises roulantes d'accéder aux locaux sans difficulté, ils renforcent encore la direction principale de l'édifice et le face à face avec le centre du village.



SITUATION